

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 19 avril 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-17/A-00056
Propriétaire(s) : David Morphy
Emplacement : 380, rue Elgin
Quartier : 14 - Somerset
Description officielle : lot 8 et partie du lot 9, rue Elgin O., plan enr. 26981
Zonage : TM1 [1531] H(15)
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite aménager légalement une terrasse commerciale contiguë à un restaurant (« The Common »), conformément aux plans déposés auprès du Comité. La demande indique que la terrasse projetée aura environ 16 places assises et qu'elle sera exploitée annuellement du 1^{er} avril au 31 octobre.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre qu'une terrasse non dissimulée de la vue par un bâtiment ou une construction, une clôture ou un mur d'au moins deux mètres de haut soit située à 27,3 mètres d'une zone résidentielle, alors que le règlement exige qu'une terrasse soit située à au moins 75 mètres d'une zone résidentielle.

LA DEMANDE indique que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.